

Bourges, le 30 juin 2024

Monsieur le député,

Je suis électrice dans la circonscription dont vous êtes député. Je précise que j'ai toujours voté à gauche, et qu'au premier tour des dernières élections législatives j'ai voté pour la candidate du Nouveau Front populaire.

Pourtant, au second tour du scrutin, j'ai décidé de vous accorder ma voix. En effet, devant le risque particulièrement élevé de voir un candidat d'extrême droite l'emporter, j'ai estimé que la priorité était de l'empêcher. C'est là la seule et unique raison pour laquelle j'ai voté pour vous. Je n'espérais pas vous voir changer de position et devenir soudain un défenseur des travailleurs remettant en cause le système capitaliste. Mais au moins, je pouvais croire que, faute d'être de mon bord politique, vous étiez attaché à la démocratie et aux valeurs essentielles de la république.

Or, comme tous les députés, hormis ceux du NFP, vous semblez ne rien trouver d'anormal dans la situation que nous vivons depuis le 7 juillet. Pourtant des faits graves ont eu lieu.

Cela a commencé par des ministres en poste, élus députés, qui ont siégé et voté lors de la séance du 18 juillet de l'Assemblée nationale afin d'élire le président et les diverses commissions. Le fait que ces ministres soient démissionnaires ne saurait justifier à mon sens, qu'ils puissent le faire.

Mais que dire de l'attitude du président Macron, qui refuse de nommer un Premier ministre issu du Nouveau Front populaire, au prétexte que son gouvernement serait immédiatement censuré. Ce n'est pas à lui de décider cette censure, si elle doit avoir lieu, mais à l'Assemblée nationale, conformément à la constitution. Je m'étonne que vous, député, acceptiez sans broncher, qu'ainsi vous soit déniée une de vos prérogatives pourtant essentielle.

Ces deux faits montrent clairement qu'il y a une remise en cause d'un principe républicain fondamental, la séparation entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif.

Je vous demande donc d'intervenir rapidement pour qu'un Premier ministre, issu du NFP soit immédiatement nommé. Il constituera alors son gouvernement et présentera aux députés son programme. S'il n'engage pas la responsabilité du gouvernement, une motion de censure ne manquera pas d'être déposée. Ce sera alors aux députés et à eux seuls, que reviendra la décision de censurer ou non le gouvernement.

Croyant que vous aurez à cœur de respecter et de faire respecter les principes fondamentaux de notre république, je vous prie d'agréer, Monsieur le député, mes respectueuses salutations.